

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 4 février 2021 fixant la liste des campus des métiers et des qualifications labellisés conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 septembre 2019 relatif au cahier des charges national pour l'obtention ou le renouvellement du label Campus des métiers et des qualifications

NOR : MENE2101245A

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 335-34 ;

Vu les arrêtés fixant les listes des campus des métiers et des qualifications en date des 9 mars 2015, 12 avril 2016, 9 février 2017, 1^{er} août 2018 et 25 août 2020 ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2019 relatif au cahier des charges national pour l'obtention ou le renouvellement du label « campus des métiers et des qualifications » ;

Vu les avis du groupe d'experts rendus en date des 21 septembre 2020, 20 novembre 2020, 16 décembre 2020 et 22 janvier 2021,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les listes des campus des métiers et des qualifications, fixées par les arrêtés des 9 mars 2015, 12 avril 2016, 9 février 2017, 1^{er} août 2018 et 25 août 2020 susvisés, sont complétées par la liste des campus des métiers et des qualifications figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Les campus labellisés utilisent, pour leur communication, la charte graphique définie pour les campus des métiers et des qualifications par la délégation à la communication des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Art. 3. – Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 février 2021.

*Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de l'enseignement scolaire,
E. GEFFRAY*

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général des entreprises,
T. COURBE*

*La ministre du travail, de l'emploi
et de l'insertion,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle,
B. LUCAS*

*La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,
A.-S. BARTHEZ*

ANNEXE

CLASSEMENT DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS PAR RÉGION

Intitulé	Territoires concernés (Région/académie)	Secteurs d'activité	Mention	Durée de labellisation
Campus des métiers et des qualifications DIM (Design, matériaux et innovation)	Auvergne-Rhône-Alpes	Création, design, audiovisuel	Excellence	3 ans
Campus des métiers et des qualifications Grenoble Energies Campus « Smart Energy system campus Auvergne-Rhône-Alpes »	Auvergne-Rhône-Alpes	Transition énergétique, éco-industrie	Excellence	3 ans
Campus des métiers et des qualifications Soutien au tourisme, à l'hôtellerie, à l'agri-culinaire et à la restauration	Auvergne-Rhône-Alpes	Tourisme, gastronomie	-	5 ans
Campus des métiers et des qualifications Text'In (Textile, mode, cuir et design)	Auvergne-Rhône-Alpes	Création, design, audiovisuel	-	5 ans
Campus des métiers et des qualifications Microtechniques et systèmes intelligents (Smart'Campus)	Bourgogne-Franche-Comté	Systèmes innovants, mécatronique	Excellence	3 ans
Campus des métiers et des qualifications de la filière alimentaire	Bretagne	Alimentaire, agro-alimentaire	-	5 ans
Campus des métiers et des qualifications Cosmeto-Pharma	Centre-Val-de-Loire	Chimie et biotechnologies	Excellence	2 ans
Campus des métiers et des qualifications Autonomie et Inclusion	Grand-Est	Services à la personne, bien-être	Excellence	1 an
Campus des métiers et des qualifications BioEco Academy	Grand-Est	Chimie et biotechnologies	Excellence	3 ans
Campus des métiers et des qualifications TI-VAG (Tourisme intégré et de la valorisation de la Guadeloupe)	Guadeloupe	Tourisme, gastronomie	-	5 ans
Campus des métiers et des qualifications Image et Design	Hauts-de-France	Création, design, audiovisuel	Excellence	2 ans
Campus des métiers et des qualifications Industrie et transition numérique	Hauts-de-France	Numérique, télécommunication	-	3 ans
Campus des métiers et des qualifications Métallurgie et plasturgie en Picardie	Hauts-de-France	Matériaux, matériaux innovants	Excellence	3 ans
Campus des métiers et des qualifications Métiers de la sécurité	Ile-de-France	Services aux entreprises, logistique	Excellence	3 ans
Campus des métiers et des qualifications Santé Autonomie bien vieillir	Ile-de-France	Services à la personne, bien-être	Excellence	3 ans
Campus des métiers et des qualifications Transition numérique et écologique de la construction	Ile-de-France	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Excellence	3 ans
Campus des métiers et des qualifications Génie civil et éco-construction en milieu tropical	La Réunion	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	-	5 ans
Campus des métiers et des qualifications Mer en Martinique	Martinique	Mobilité, aéronautique, transports terrestres et maritimes	-	3 ans
Campus des métiers et des qualifications Industries de la mobilité	Normandie	Mobilité, aéronautique, transports terrestres et maritimes	-	5 ans

Intitulé	Territoires concernés (Région/académie)	Secteurs d'activité	Mention	Durée de labellisation
Campus des métiers et des qualifications Aéronautique Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine	Mobilité, aéronautique, transports terrestres et maritimes	-	5 ans
Campus des métiers et des qualifications Développement durable en zone littorale	Nouvelle-Aquitaine	Transition énergétique, éco-industrie	-	3 ans